0001



BANQUE POPULAIRE

LORRAINE CHAMPAGNE

BANQUE & ASSURANCE

RELEVE N° 2 AU 30/09/2015

Votre conseiller: FREDERIC DURAND

0911

PETIT CAMILLE

E-BANQUE POPULAIRE

Infos 24h/24 BP 40124

57021 METZ Fax: 03 87 17 47 67 Tel: 09 80 98 90 90

0.892.68.19.93 (0.34 euro/mn) Code: 475458 SMS+6 11 10: 475458

123 RUE DU MOULIN 03190 NASSIGNY

Cyberplus

Identifiant: D7612433567

www.bpalc.fr

VOTRE COMPTE CHEQUES N° 31512345678

PETIT CAMILLE

IBAN FR76 AAAA BBBB CCCC DDDD EEEE FFF

BIC CCBABCDEFGH

DATE COMPTA	LIBELLE/REFERENCE		DATE OPERATION	DATE VALEUR	DEBIT EUROS	CREDIT EUROS
	SOLDE CREDITEUR AU 10/09/2015					75,00
17/09	VIR LEROY CLAUDE 3 REMBOURSEMENT	043762	17/09	17/09	75,00	
	TOTAL DES MOUVEMENTS SOLDE CREDITEUR AU 30/09/2015				75,00	0,00 0,00

SAUF ERREUR OU OMISSION

Vos conditions tarifaires en cas de découvert :

Taux débiteur de 18,500% l'an calculé sur la base du TBBDB de 7,900% + 10,600 points au 28/09/2015

Intérêts sur dépassement d'autorisation:3,000%, ou Commission forfaitaire:15,00EUR

Information à l'attention des clients particuliers :

Votre Banque Populaire est soucieuse d'apporter le meilleur service à ses clients.

Cependant si vous avez une réclamation à formuler, vous devez en premier lieu contacter votre agence ou le Service Clients.

En cas de difficulté persistante, vous pouvez saisir le médiateur pour les domaines relevant de sa compétence (art. L 316-1. du Code Monétaire et Financier) à l'adresse indiquée au bas de votre extrait de compte. Le médiateur recommandera une solution au litige dans un délai de deux mois à compter de sa saisine.

Votre conseiller habituel reste à votre disposition pour vous apporter toute précision utile sur les produits et services proposés par votre Banque. Sur simple demande, il vous remettra un exemplaire de la convention qui précise les conditions de fonctionnement de votre compte et des moyens de paiement qui lui sont rattachés, ainsi qu'une plaquette récapitulative de notre tarification.

⁻ Ce document ne justifie pas la déduction de la TVA ou de la charge en matière d'impôt direct -